

Portant autorisation environnementale au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement pour la desserte de Digne-Les-Bains par la RN 85 entre Digne-Les-Bains et Malijai

Synthèse des mesures d'évitement, réduction et compensation des impacts du projet sur l'environnement

Code mesure	Intitulé mesure	Phase concernée
Mesures d'évitement		
ME01	Choix d'un aménagement en place de la route existante	Conception
ME02	Préservation de la Bléone et sa ripisylve à l'extrémité Est du projet	Conception
ME03	Évitement de stations de flore protégées et/ou patrimoniales	Conception
ME04	Évitement d'une zone humide sur le secteur du Moulin	Conception
ME05	Évitement des arbres à cavités	Conception
Mesures de réduction		
MR01	Assistance environnementale en phase travaux par un écologue	Travaux
MR02	Adaptation du calendrier des travaux au cycle biologique des espèces	Travaux
MR03	Limitation des emprises au strict nécessaire et balisage des zones sensibles	Travaux
MR04	Limitation du risque de pollution en phase travaux	Travaux
MR05	Inspection des arbres favorables aux chiroptères et aux insectes, et abattage selon une méthode adaptée en cas de présence	Travaux
MR06	Inspection préalable des ouvrages d'art avant travaux (recherche de gîtes à chiroptères) et défavorabilisation	Travaux
MR07	Débroussaillage selon une méthode permettant la fuite de la faune	Travaux
MR08	Éviter l'introduction et la dissémination d'espèces exotiques à caractère envahissant	Travaux
MR09	Aménagement d'ouvrages hydrauliques en faveur de la faune	Travaux
MR10	Suivi et déplacement des amphibiens en phase travaux	Exploitation
MR11	Aménagement des ouvrages d'assainissement en faveur de la faune	Exploitation
MR12	Aménagement des ouvrages d'art pour l'accueil des chiroptères	Exploitation
MR13	Mise en place d'aménagements pour la petite faune	Exploitation
MR14	Choix d'aménagement de passages à gué dans le cadre de rétablissement de chemins	Exploitation

Mesures d'accompagnement		
MA01		Déplacement d'espèces végétales protégées : Gagée des champs et Tulipe sylvestre
MA02		Déplacement de plantes hôte de certaines espèces

Mesures compensatoires :

MC01 : restauration et mise en gestion de milieux ouverts et boisés à proximité du ravin de Courneiret

MC02 : restauration et mise en gestion de milieux ouverts et boisés et de la ripisylve, à proximité du ravin de Saint-Christol

MC03 : Création d'un réseau de haies et de bosquets

MC04 : restauration et mise en gestion de parcelles de milieux ouverts

MC05 : gestion des parcelles compensatoires en faveur de la gagée des champs et de la tulipe de bois